



# Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 50

Juin 2018

## Équipe nationale 1er degré

Henri BARON

Elena BLOND

Fabienne CHABERT

Antoine DIERSTEIN

François-Xavier

DURAND

Malika GAUDEL

Jean GRIMAL

Yvon GUESNIER

Chrystel LEVARDON

Marc LE ROY

Jérôme SINOT

## Illustrations

Marc LE ROY

Vincent PINCHAUX

## Dans ce numéro :

Édito	1
Blanquer et la lecture	2-4
Peut-on nous imposer une structure pédagogique ?	4
Écoles sorties de l'Éducation prioritaire	5
CM2 transférés au collège ?	6
Précarité pour les AESH	7
Concours	8
Hors-classe	9
Cap 2022	10

## L'édito

### Liquidation avant fermeture définitive ?

En un an de gouvernance, le gouvernement Macron solde tout ce qui reste du modèle social français. Il s'attaque tour à tour au Code du Travail, au principe de solidarité fiscale avec la suppression de l'impôt sur la fortune ou l'augmentation de la CSG, mais aussi à la Fonction Publique en diminuant fortement ses effectifs, en renonçant à augmenter ses personnels ou en supprimant le paritarisme. Le tableau est long et lourd puisque l'on pourrait parler des réformes de l'accès à l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, du ferroviaire et de celle annoncée des retraites. Ce triste constat ne serait pas complet, si on oubliait de dire que Macron n'est pas arrivé de nulle part et qu'il finalise un projet commencé il y a plusieurs décennies.

L'AVENIR APPARTIENT  
À CEUX QUI LUTTENT !

Il y a urgence à réagir car c'est l'ensemble des conquies sociaux qui s'envolent ou se fracassent. Les normes et exigences capitalistes gagnent actuellement la lutte des classes qu'elles ont réactivée. Dans l'Éducation nationale, le mammouth n'a même plus la peau sur le dos. Il ne reste que les os. La CGT Éduc'action se bat tous les jours pour faire comprendre à nos collègues que nous sommes lancés dans un processus global qui vise à tout monétiser au nom de la rentabilité.

L'Humain n'est pas au cœur du projet de société qui nous est imposé. Les droits des femmes et des hommes à vivre et à travailler dignement sont régulièrement bafoués sans qu'on ose s'y opposer massivement. Comment rester dans son coin à l'heure où les cadres collectifs explosent ? Comment rester insensibles au sort d'enfants à qui l'on refuse une éducation de qualité parce qu'ils-elles habitent un quartier défavorisé, un village isolé ou parce qu'ils-elles sont réfugié-es ? Nous ne pouvons pas attendre les prochaines élections politiques pour changer la donne. Pour la CGT Éduc'action, **il y a urgence à construire un mouvement social d'ampleur dès maintenant pour s'opposer à cette politique et proposer un autre modèle.**

Jérôme SINOT



#LE6DÉCEMBREJEVOTECGT

## Pédagogie

## Agent orange : attention, danger !

**Quand le guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » de Blanquer peut au mieux nous donner la nausée... ou comme aurait pu dire P'tit Gibus dans *La guerre des boutons*, « Si j'aurais su, j'aurais pas lu ».**

Parce que 120 pages plus tard, la colère et l'écoeurement gagnent : écoeurement de la seule syllabique, seul salut, seul possible, seule méthode, seule remédiation aux yeux de nos dirigeant·es pour savoir lire. Colère aussi, face à la suffisance et au mépris dont les auteur·es font preuve pour les élèves, leurs enseignant·es, leurs formatrices et formateurs.

Quel sentiment avoir quand les seules aides proposées par nos gouvernants, aux élèves en difficultés sont :

1. reprenez donc un peu de syllabique...
2. soyez évalué·es tous les deux mois
3. utilisez des logiciels payants et

sponsorisés

4. n'avez surtout pas recours aux personnels formés des RASED pour tenter une autre approche de la lecture.

Et que penser du ton utilisé dans cet écrit, à la foi autoritaire et condescendant ?

Prenons par exemple ce simple passage, à la page 29 : « *bien que la méthode globale ne soit plus guère utilisée, nous voyons que des reliquats de ses pratiques persistent, qui tombent sous le coup de la critique que S. Dehaene réserve aux principes qui l'ont animée* ».

Au final, le seul mérite de ce document est l'envie pressante et irrépressible de se replonger dans des ouvrages comme 1984 de Georges Or-



well, *Le meilleur des mondes* d'Aldous Huxley ou encore *La vague* de Todd Strasser, pour ne pas oublier les ressorts des empires idéologiques totalitaires.

Allez, soyons folles et

fous, utopistes et émancipateur·trices et gageons que nos enfants et élèves auront longtemps la liberté de les lire et de les comprendre !

**Chrystel  
LEVARDON**

### La réalité d'une enseignante référente dans le monde délaissé du handicap ou comment l'institution n'assume qu'une infime partie de ses obligations légales

À l'occasion des Assises de la maternelle, la CGT Éduc'action a rencontré une collègue enseignante référente qui tenait à nous livrer son témoignage sur son travail, son rôle au sein de l'institution, des relations pouvant et devant exister dans la prise en charge du handicap, mais aussi les énormes manques dans l'Éducation nationale. Ces manques, mais aussi la gestion quotidienne des élèves et des dossiers, ont un impact plus que négatif sur la scolarisation et la scolarité de ces enfants. Ils ont aussi des répercussions sur les personnels qui interviennent dans cette prise en charge.

La CGT Éduc'action vous invite donc à lire ce témoignage pour connaître davantage la situation et prendre conscience de tout ce qui doit être amélioré. La Loi de 2005 est loin d'être suffisante et doit être approfondie pour le bien de tout le monde.

[A LIRE ICI](#)

## Pédagogie

## Quand la science n'est plus interrogée dans sa globalité

**Jean-Michel Blanquer a rédigé un guide à destination des enseignant·es, principalement ceux·celles de CP, pour les « aider » à mieux apprendre la lecture. Cet opus, fourni et alternant raisonnement (en noir) et simili fiches de préparation (en orange), doit être considéré comme une contribution majeure dans ce qui s'appelle *l'enseignement de la lecture*. Il s'agit pour le ministre, de mettre un point final dans une sorte d'apothéose, à l'évolution de ce même enseignement depuis le début des années 2000.**

Pour beaucoup, le ministre impose une "méthode" de "lecture". Mais en réalité, il va plus loin et assène une longue et argumentée démonstration scientifique pour arriver à la conclusion (évidemment prévue) que la seule méthode possible est celle qu'il prône.

Depuis la conférence de consensus de 2003, citée à plusieurs reprises dans ce guide, la ligne idéologique affirmait qu'il est indispensable de passer par le déchiffrage pour apprendre à lire, puis, peu à peu, qu'il était indispensable de commencer par le déchiffrage, et enfin que la « lecture » c'est le déchiffrage. Alors que, jusqu'aux années 90, il était couramment admis que **lire c'est comprendre**, on distingue désormais la "lecture" qui se résume à l'étude de la soi-disant correspondance phonème /graphème, et

consiste à traduire de l'écrit en oral, et ensuite, une deuxième phase qui est "l'étude de la compréhension".

L'habileté de Blanquer est de solliciter dans son écrit toutes les universitaires qui ont, peu ou prou, participé à ce long chemin de l'évolution idéologique au sein du ministère depuis 15 ans. On s'attendait à un long panégyrique des neurosciences, c'est bien plus compliqué. Si Stanislas Dehaene est à l'honneur, il « côtoie » des psychologues cognitivistes, ainsi que des sociologues et des spécialistes des sciences de l'éducation. En cinq chapitres, le ministre construit sa démonstration, assène sa conclusion et légitime « ses » manuels à utiliser.

Seul le chapitre 2 « *Quelle stratégie pour apprendre à lire et à écrire* » est traversé de fiches de

travail en orange et indique sa préférence pour les neurosciences. Les enseignant·es sont donc bien « des grouillots » destinés à appliquer des protocoles décidés par celles·ceux qui « pensent » les neurosciences et les sciences de l'éducation.

Au final, le choix de la méthode syllabique de Blanquer est tout à fait logique si l'on a suivi la progression du texte. Ce qui nous importe, nous, c'est de voir où cette démonstration pêche. L'ensemble de celle-ci se fait au nom de la « Science », conçue comme vérité absolue à vénérer et à suivre sans discuter. Cette volonté d'absolu est la base philosophique des scientifiques car ils·elles voient cette "Science" indépassable comme une croyance religieuse. Et Blanquer le rappelle : « Il est essentiel, dans un

*La démonstration de Blanquer se fait au nom de la "Science", conçue comme vérité absolue à vénérer et à suivre sans discuter. Cette volonté d'absolu est la base philosophique des scientifiques car ils·elles voient cette "Science" indépassable comme une croyance religieuse.*

(Suite page 4)

**L'écriture, depuis son invention, n'a jamais été un moyen de transcrire de l'oral, mais de coucher sur un support une autre langue que la langue orale...**

(Suite de la page 3)

pays moderne, que les décisions éducatives soient éclairées par les sciences».

Mais les arguments d'autorité assénés ne sont pas LA science et ne sont pas incontestables par la recherche. Dans le guide, l'écriture c'est « L'ensemble des signes de toute langue écrite constitu[ant] un code, un système de symboles qui représentent quelque chose d'autre qu'eux-mêmes. [...] l'écriture

de la langue est elle aussi un code. Elle codifie la langue parlée et doit donc être décodée pour que l'on puisse comprendre ce qu'elle signifie». Cette vision rejoint celle des derniers programmes et c'est bien là où le bât blesse. L'écriture, depuis son invention, n'a jamais été un moyen de transcrire de l'oral, mais de coucher sur un support une autre langue que la langue orale, la langue écrite, différente, qui vit en elle-

même et pour elle-même. Si la façon d'approcher cette question diffère selon les ministres, l'objectif n'est pas si éloigné en définitive. Et c'est donc en attaquant par cette approche que nous pourrions détruire tout l'édifice du ministre actuel, qui, malgré une démonstration, reste bancal à sa source. Pouvons nous alors encore un peu, il s'effondrera.

**Jean GRIMAL**

## Éducation prioritaire

### Peut-on nous imposer une structure et donc des CP et CE1 dédoublés ?

Après les prescriptions Blanquer réunies dans son petit *Livret Orange* (voir plus haut) et le cadrage des animations pédagogiques, le ministère tente d'imposer sa vision en assénant des vérités qui n'en sont pas tout le temps, mais aussi en mettant les collègues sous pression. La CGT Educ'action rappelle le droit et que c'est collectivement que nous pouvons nous y opposer.

Avec la mise en place des dédoublements en Éducation prioritaire, l'administration s'est prise de

passion pour les structures d'école. Elle tente désormais d'imposer aux collègues des organisations d'écoles et donc leur fonctionnement.

Une nouvelle fois, la CGT Educ'action rappelle le cadre légal dans lequel nous travaillons. Le référentiel de compétences des directrices d'école prévoit qu'ils-elles « *répartissent les moyens d'enseignement (...).* Après avis du conseil des maitres, le directeur répartit les élèves dans les classes et le service de tous les ensei-

*gnants nommés à l'école. Dans le cadre du projet d'école, il organise les éventuels échanges de service ».*

Donc, pour décider de la structure et des moyens d'enseignement, le conseil des maitres-ses doit obligatoirement se réunir à ce sujet, et après avoir pris connaissance de l'avis de l'ensemble des collègues, c'est bien le-la directeur-trice qui arrête la décision.

En conséquence, **sans modification du cadre légal, l'administration ne**

**peut en aucun cas imposer seule le dédoublement des CP-CE1.** Ainsi, nous rappelons que les équipes peuvent tout à fait décider d'élargir le champ des possibles dans l'organisation des écoles et des pratiques : maitres-ses volant-es de type PDMQDC, décloisonnements, classes multi-âges... Tout ce qui est propice à de meilleures conditions d'apprentissage de TOU·TES les élèves et de travail de TOU·TES les enseignant-es...

**Fabienne CHABERT**

## Éducation prioritaire

## Écoles sorties d'Éducation prioritaire : les oubliées du ministère

**Tout le monde le sait, le ministre de l'Éducation nationale ne manque pas d'annonces pour les écoles : classes de CP-CE1 dédoublées en REP et REP+, scolarisation obligatoire dès 3 ans, formation continue concentrée sur les apprentissages « fondamentaux » aux méthodes imposées... Mais, il y en avait une qui était pourtant très attendue par beaucoup d'enseignant·es des écoles exclues de l'Éducation prioritaire en 2014 : la nouvelle carte de l'Éducation prioritaire !**

Souvenez-vous des promesses, lorsque des Conventions Académiques de Priorité Éducative sont venues couvrir les écoles sorties de REP, transformant les personnels en super héros munis de leur « CA(P)PE », la Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative, avec des moyens parfois conservés jusqu'en... 2018 ! Ces CA(P)PE sont en fait des conventions-sorties de REP ! Les DASEN n'ont pas cessé de le marteler et de le rappeler à chaque opération de carte scolaire. Pour les enseignant·es qui exercent dans des écoles de REP+ aux conditions difficiles, cela ne passe pas. D'autant qu'à partir de la rentrée 2018, donc dans 4 mois, l'ex-prime ZEP (un peu moins de 100€) est réduite de 33% (la prime REP+ se monte à près de 200€).

Sentiment d'injustice et d'abandon.



« Rassurez-vous », nous promettaient les DASEN : « la carte de l'Éducation prioritaire sera revue en 2018 ». Mais voilà que le ministre vient de changer les règles et il faudra finalement attendre 2019 pour une éventuelle application en 2020. D'ici-là, les dédoublements des classes de CP et CE1 en REP et REP+ seront généralisés et tous les moyens utilisés. Il paraît dès lors difficile que les écoles dites « orphelines » et qui relèvent de REP voire REP+, ne soient pas reconnues en tant que telles. Il existe donc un profond

sentiment d'injustice entre les collègues percevant encore l'ancienne prime ZEP et les nouveaux·elles qui ne perçoivent rien depuis la rentrée 2015. Les collègues se sentent abandonné·es constatant que leurs conditions de travail se dégradent.

Quelques DASEN ont tenté de maintenir les moyens en place avec quelques opérations de bricolage. La rigueur budgétaire imposée risque fort de les contraindre à sacrifier ces écoles.

Un autre effet secondaire a été observé lors du mouvement. Certain·es collègues ont préféré se posi-

tionner sur les créations de postes en REP+ pour quitter ces écoles « orphelines » et abandonnées. Ces écoles, en plus d'être exclues de l'Éducation prioritaire, risquent fort de subir un autre désavantage en concentrant surtout de jeunes collègues, sans jamais bénéficier des mesures dites de « fidélisation » des collègues en REP+ (primes, bonification au mouvement, comptabilisation des années pour l'accès à la classe exceptionnelle...) alors qu'ils·elles exercent dans des conditions souvent similaires à la REP+.

**La CGT Educ'action revendique la réintégration des écoles sorties injustement de l'Éducation prioritaire en REP ou en REP+.** Elle demande que les années d'exercice dans ces écoles soient prises en compte pour les différentes opérations administratives des collègues.

**François-Xavier DURAND**

## Métier

## Quand les CM2 emménagent au collège

**Depuis la mise en place du nouveau cycle III (CM1-CM2-6<sup>e</sup>) il y a 2 ans, de nombreuses expérimentations de classes de CM2 au collège, ou d'inclusions, apparaissent partout en France. C'est le cas dans des départements ruraux, mais aussi dans certaines villes comme à Villetaneuse, Soissons ou Bischwiller.**

Un projet de « mixité partielle » est actuellement proposé dans un collège de Lille en REP+ et prévoit d'inclure deux classes de CM2 sur des créneaux communs avec les 6<sup>e</sup>. Ce cas précis est un « dommage collatéral » du dédoublement des CP-CE1 en REP+ qui a pour effet de pousser les murs des écoles jusqu'aux collèges.

Un rapport de l'IGEN de 2016 évoque un « impact pédagogique inexistant dans le cadre des liaisons CM2-6<sup>e</sup> ». Selon l'Inspection Générale, les obstacles majeurs sont d'ordre organisationnel, de gestion des ressources humaines, des moyens attribués, mais aussi de la difficulté de faire coexister deux cultures professionnelles. Ainsi, ces projets de mixité se veulent un temps de partage de pra-

tiques, voire d'initiation à la pédagogie coopérative. Mais en réalité, ce n'est pas tout à fait comme cela que ça se passe.

Les collègues de collèges et d'écoles primaires n'ont pas attendu ces préconisations pour mettre en commun des projets et partager leurs expériences. Le plus gênant reste la manière de procéder de notre administration qui nous impose des pratiques censées « améliorer » les apprentissages (et leurs conditions) sans même inviter les collègues à la construction du projet.

Ainsi à Olliergues (63), des profs de maths et de français découvrent dans leur casier une « base de travail » de classe mixte CM2/6<sup>e</sup> les impliquant fortement avec la PE de CM2 de l'école voisine. Ce projet

provoque inquiétudes et interrogations, alors qu'une réunion est annoncée dans les 15 jours pour discuter de sa mise en œuvre globale. Cette idée émane de la circonscription « pour sauver l'école primaire » (qui voit ses effectifs diminuer de manière importante), mais sans concertation avec les personnels concernés. Si la collègue de primaire est rassurée par l'IEN sur le maintien de son poste (vraie promesse ?), les collègues du secondaire découvrent, stupéfaits, qu'ils sont au cœur du projet, sans leur accord.

La crainte majeure est de voir glisser les missions particulières des enseignantes, mais aussi une augmentation des heures de service. Cela peut aussi entraîner une lourde charge supplémentaire de travail si ces

temps de concertation et de préparation ne sont pas inclus dans le temps de service des personnels.

La CGT Éduc'action n'est pas opposée aux relations entre collègues du cycle III, mais exige que des moyens supplémentaires soient déployés. Elle insiste surtout pour que ces temps soient inclus dans notre service et que tout projet résulte de la volonté des collègues, sans pression hiérarchique.

**La CGT Éduc'action dénonce ce type d'expériences locales dangereuses car elles contribuent à davantage territorialiser l'École et rompre avec le principe d'égalité.**

**Elena BLOND & Mireille GABRELLE**



## AESH

## Personnels d'accompagnement des élèves en situation de handicap : vers un renforcement de la précarité ?

**Lors du Comité Technique Ministériel du 16 mai, le ministre a présenté un projet de décret modifiant celui relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des AESH (décret 2014-724 du 27 juin 2014).**

Ce projet prévoit de réduire la durée nécessaire aux AVS sous contrat CUI, de 2 années à 9 mois pour prétendre à un CDD AESH, auxquelles s'ajouteront 6 années de CDD AESH pour prétendre à un CDI...

Est-ce réellement une bonne nouvelle ? La CGT Educ'action rappelle que le passage de CUI à CDD AESH s'accompagne trop souvent d'une perte de salaire. En effet, si les CUI sont rémunérés à 20 heures par semaine soit une rémunération 57,2 % du SMIC, celle d'un-e salarié-e AESH pour le même nombre d'heures n'est que de 49 % avec l'annualisation. C'est donc une perte conséquente de près de 100 € par mois, pour les personnels travaillant à temps partiel imposé.

Depuis 2005 et la Loi sur le handicap, des dizaines de milliers de salarié-es ont



accompagné des élèves en situation de handicap avec un contrat d'insertion (CAE/CUI). La très grande majorité de ces personnels s'est retrouvée au chômage à l'issue de leur 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> voire 5<sup>e</sup> année de CUI et remplacée par d'autres salarié-es précaires. Quelques un-es ont pu obtenir le fameux CDD AESH depuis sa création en 2014, relançant une nouvelle période de six années de CDD. La CGT Educ'action estime que la prise en compte des années d'emplois aidés dans le décompte pour obtenir un CDI aurait été une mesure minimale d'avancée.

Depuis août 2017, le gouvernement an-

nonce sa volonté de mettre fin aux contrats aidés. En réduisant le nombre d'années nécessaires pour obtenir un CDD AESH de droit public, le ministre de l'Éducation nationale met en place les possibilités d'extinction des CUI pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il instaure aussi l'obligation faite aux salarié-es sous contrat CUI de basculer en CDD AESH avec le risque de perte de salaire pour le même nombre d'heures travaillées.

**La CGT Educ'action revendique toujours la création de réels emplois d'accompagnement des élèves en situation de handicap sous statut de la Fonction Publique et la titularisation de toutes les salarié-es qui le souhaitent quel que soit leur contrat. Pour les AESH, la CGT Educ'action exige aussi que leur temps de service intègre non seulement le temps de présence**

**avec élèves mais aussi tous les temps de concertation, de réunions d'équipe de suivi de scolarité (ESS), de rencontres avec la famille, les temps d'échanges avec l'enseignant-e, et des temps de formation initiale et continue.** En ce sens, la modification de l'article 8 qui précise la durée minimale (au moins 60 heures) de la formation pour les AESH qui ne sont pas titulaires d'un diplôme professionnel peut apparaître une bonne nouvelle, compte-tenu des disparités d'offre de formation selon les départements. Mais pour la CGT Educ'action, elle reste nettement insuffisante pour permettre une bonne connaissance des différents handicaps que peuvent rencontrer les AESH dans le cadre de leur mission d'accompagnement. La CGT Educ'action regrette aussi que la question des salaires soit absente des discussions, plongeant encore plus ces personnels dans la grande précarité.

## Carrière

## Admissibilité au concours de professeur·e des écoles : une dangereuse crise

**Cette session connaît une forte diminution du nombre de postes offerts aux concours de recrutement : 10 % de moins et pourtant, ils ne trouveront pas tous preneur·euses.**

Alors que les trois concours (externe, interne et 3<sup>e</sup> voie) offraient 11 840 postes, il n'y a que 18 017 admissibles, soit un ratio très faible de 1,52 candidat·e pour un poste. Ce faible chiffre indique qu'au final, tous les postes offerts ne seront pas pourvus par des stagiaires.

Cela indique aussi que les départements vont être en souffrance pendant plusieurs années afin de former des personnels enseignants et qu'ils seront sous-dotés, non seulement pour l'année scolaire à venir, mais aussi pour les années à venir. Ces déficits de recrutement seront un handicap pour encadrer toutes les classes ou augmenter le volant de personnels de remplacement. Et comme le ministère ne prévoit pas de concours spéciaux (sauf à Créteil et Versailles) pour combler ce vide, ce sont donc à l'avenir, des classes sans enseignantes, des fermetures de classes ou des personnels à qui

on ne pourra plus donner la possibilité de partir en formation.

Cette situation est d'autant plus grave qu'elle concerne tous les territoires sans exception. La palme revient une nouvelle fois aux académies de Créteil (1359 admissibles pour 1450 postes) et de Versailles (1675 admissibles pour 1700 postes) où le nombre d'admissibles est inférieur au nombre de postes offerts.

**Pour la CGT Éduc'action, il y a urgence à réfléchir aux causes de cette chute d'admissibili-**

	Total		
	postes	admissibles	ratio adm/poste
Aix-Marseille	520	861	1,66
Amiens	420	579	1,38
Besançon	175	324	1,85
Bordeaux	410	824	2,01
Caen	180	367	2,04
Clermont-Ferrand	95	203	2,14
Corse	33	79	2,39
Créteil	1700	1359	1,00
Dijon	260	471	1,81
Grenoble	420	661	1,57
Guadeloupe	55	109	1,98
Guyane	215	232	1,08
Lille	760	1140	1,50
Limoges	80	152	1,90
Lyon	700	1050	1,50
Martinique	60	138	2,30
Mayotte	180	301	1,67
Montpellier	270	565	2,09
Nancy-Metz	330	533	1,62
Nantes	215	428	1,99
Nice	210	404	1,92
Orléans-Tours	420	717	1,71
Paris	325	576	1,77
Poitiers	210	451	2,15
Reims	230	324	1,41
Rennes	230	479	2,08
Réunion	260	560	2,24
Rouen	275	591	2,15
St-Pierre-Et-Miquelon	2	4	2,00
Strasbourg	360	594	1,65
Toulouse	250	534	2,14
Versailles	2000	2087	1,03
<b>Total</b>	<b>11840</b>	<b>18017</b>	<b>1,52</b>

**té et aux remèdes à mettre en place**

puisque cette situation n'est malheureusement pas nouvelle. Il faut rendre ce métier plus attractif, arrêter de dénigrer les personnels et leur travail, augmenter les salaires des enseignantes qui sont recrutées au même niveau que des ingénier·es du secteur privé mais sans la rémunération. Ne perdons pas de vue que les jeunes collègues se retrouvent désormais en grande difficulté pour se loger dans les grosses agglomérations. La CGT Éduc'action es-

time aussi que la masterisation actuelle est un échec pour le recrutement puisqu'elle restreint l'accès à la formation et au concours. Elle instaure un tri social qui sera malheureusement renforcé avec la loi ORE. Nous exigeons que le recrutement se fasse en Licence et qu'il y ait une formation de deux ans, qualifiante, aboutissant à un master et rémunérée pour les stagiaires. L'attractivité passe aussi par l'amélioration de la formation dans les ESPE, du suivi des collègues et l'allègement des exigences imposées aux collègues (formation, cours à préparer, mémoire...). On doit aussi augmenter le nombre de tuteur·trices pour que leurs emplois du temps ne débordent et qu'ils·elles prennent le temps d'épauler les stagiaires. **Il y a urgence à mettre les moyens nécessaires et suffisants pour le recrutement. C'est l'avenir de l'Éducation dont il est question.**

Jérôme SINOT



## Carrière

## Promotion Hors-Classe : la réalité du terrain

**Dans les Alpes-Maritimes, la CAPD sur la Hors-Classe s'est tenue ces jours derniers. On peut résumer ce nouveau déroulement de carrière prévu par le PPCR par ces trois mots : arbitraire, injustice et faux-semblants.**

Quelques chiffres et remarques pour vous informer de ce qui peut se reproduire dans nombre de départements :

- Il y a eu le même nombre de promu·es que l'an passé alors qu'il aurait dû y avoir une augmentation du contingent, selon une décision nationale liée au PPCR. Visiblement le contingent de la Hors Classe "paye" une partie de la mise en place de la Classe Exceptionnelle...
- Il y a moins de promu·es du 11<sup>e</sup> échelon de la Classe Normale que l'année précédente.
- Il y a surtout près de quatre fois plus de collègues du 11<sup>e</sup> échelon non promu·es !!! On est donc loin du passage pour toutes et tous à une carrière sur deux grades tant vantée par les laudateurs du PPCR, puisque la

situation des "fins de carrière" se détériore désormais.

- Il est à noter que sur les collègues du 11<sup>e</sup> échelon non promu·es, avec le barème de l'an passé (pourtant loin d'être parfait), les 4/5<sup>èmes</sup> d'entre eux·elles auraient été promu·es cette année... le *maudit effet PPCR* certainement.

- On a relevé des appréciations IEN et IA parfois pour le moins "curieuses" avec des notes plutôt bonnes mais avec des appréciations plutôt "faibles".

Enfin, cerise sur le gâteau, nous avons constaté qu'en cas d'égalité de barème, les discriminants sont, dans l'ordre, l'ancienneté dans le grade, suivi de l'échelon, puis l'ancienneté dans l'échelon et pour finir - tenez-vous bien ! - l'ordre alphabétique du

nom patronymique (sic) ! Votre nom de naissance devient désormais un des éléments du "mérite" tant vanté par nos dirigeants... Incroyable, mais vrai !!!

En résumé, nous avons assisté à une CAPD qui **aggrave la mise en concurrence des collègues entre eux·elles, qui augmente les inégalités et les différences de salaires.** Tous ces résultats sont bel et bien la conséquence directe de la signature du PPCR par le Snuipp-Fsu, le Se-Unsa, et la Cfdt.

Du côté de la CGT, nous avons bien compris que le PPCR aboutirait à ce triste résultat et en ne signant pas le protocole, nous nous sommes montrés plus soucieux·ses de l'intérêt des personnels que certains signataires.

**CGT Educ'action 06**

***Le PPCR, signé par la FSU, l'UNSA et la CFTD, aggrave la mise en concurrence des collègues entre eux·elles, augmente les inégalités et les différences de salaires.***

***Du côté de la CGT, nous avons bien compris que le PPCR aboutirait à ce triste résultat et n'avons pas signé ce protocole.***



## SERVICES PUBLICS



## Cap 2022

# Quand la fin des services publics est... En Marche !

Depuis la rentrée 2017, trois journées nationales intersyndicales d'action et de grève ont eu lieu dans la Fonction Publique. Pourquoi une telle mobilisation ? Quelles sont les attaques contre la Fonction Publique qui nous imposent une telle mobilisation ?

La question de la modernisation supposée des services publics est un vieux serpent de mer libéral : LOLF, RGPP, MAP autant de sigles visant surtout à précariser la Fonction Publique avec 4 objectifs : restreindre le dialogue social, recourir aux contractuels, individualiser la rémunération en la soumettant au mérite, renforcer les possibilités de mobilité imposée par l'employeur... Le tout avec des suppressions massives d'emplois. CAP 2022 n'échappe pas à cette règle et le gouvernement actuel vise 120 000 suppressions de postes et un plan de départs volontaires.

Le modèle choisi par Macron est celui de la Loi Travail et l'instauration d'un contrat de gré à gré. Il est donc



envisagé un recours massif aux CDD de droit public d'une durée de cinq ans et la réduction des prérogatives des commissions paritaires. Les conséquences directes pour l'emploi et les carrières sont claires : moins de transparence pour les agent·es, et une individualisation des droits traités localement, selon les besoins et selon l'impact négatif subi par les agent·es

dans leur vie professionnelle et personnelle.

De même, l'introduction de la notion de mérite dans la rémunération va entraîner une mise en concurrence accrue des agent·es mais aussi une plus grande docilité des personnels. Par la notion de mérite, le·la fonctionnaire se retrouve soumis·e à l'arbitraire de son employeur et parfois tenté d'effectuer des tâches contraires à l'intérêt général.

C'est bien tout le contraire que nous devons porter collectivement avec la CGT en ayant **l'exigence du bien et du service publics offerts au plus grand nombre.**

Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>



À remettre à un·e militant·e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous  
CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom (Mme, M.) ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Localité .....

Tél ..... Mél .....@.....

Département d'exercice : .....

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).